

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 3 Mars 2022
Procès-verbal n° 13

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSEREAU, Sandrine VERMOND - MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusée : Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC,

Approbation du PV n° 12 sans modification

RAPPEL PROTOCOLE COVID

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit d'un plateau (U11 - Festifoot U13 – Dansac U13)
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match

CHALLENGE U17

3ème tour du 2 avril 2022
(1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
	AVAILLES EN CHATELLERAULT (D1)	D1	CONTRE	MIGNALOUX /NIEUL/RV (1) ou GJ 3 VALLEES 86 (1)	D1
	LIGUGE/SM-IT/FON (3)	D2B	CONTRE	GJ AVENIR 86 (1)	D2B
	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	POITI 3 CITES / POITI CEP(1)	D2B
	BEAUMONT/DISSAY (1)	D1	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1

U15

Feuille de Match Informatisée

Match n°24308496 : Sèvres/ Montamisé (1) – Neuville (1) en Départemental 1 du 05/02/2022

Feuille de match Informatisée transmise tardivement (12/02/2022)

Dossier classé

CHALLENGE U15

Match n° 24355021 : Boivre/ GJ Val de Vonne/ Vasles (1) – Poitiers 3 Cités (1) du 29/01/22

Courriel du club de Boivre le 8 février 2022 justifiant de plusieurs cas COVID et demandant le report du match.

Au vu de la justification tardive et de la planification du tour suivant, la commission ne peut pas accéder à la demande.

Dossier classé

Match n° 24393825 : Neuville (1) - St Savin St Germain/Vicq (1) du 26/02/2022

Rapport d'après match reçu par Samuel Praud, arbitre bénévole et le club de St Savin St Germain
Dossier transmis à la commission sportive

Forfait

Match n°24393826 : Asm/Loudun/Samm/Nv (1) - Sèvres/Montamisé (2) du 26/02/2022

1^{er} forfait de l'équipe de Sèvre/Montamisé (2)
Amende de 10€ au club de Sèvres Anxaumont

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24355015 : Ozon (1) – St Savin/ Vicq (1) du 29/01/22

Feuille de match Informatisée transmise tardivement (25/02/2022)
Dossier classé

3ème tour le 2 avril 2022
(1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (1)	D1
2	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (2)	D1
3	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	NEUVILLE (1)	D1
4	SAINT BENOIT (1)	D2D	CONTRE	ASM/LOUDUN/SAM/NV (1)	D2A

U13

Match n° 24325551 : GJ Vvm Chauvigny (2) – Valdivienne (1) en Départemental 2 poule B du 05/02/22

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (sans déplacement)
Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de Valdivienne ne sera pas amendé.
Dossier classé

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24325734 : Poitiers 3 Cites (2) - Migne Auxances (2) en Départemental 3 poule C du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par les deux clubs.
Informations reçues du club de Poitiers 3 Cités.

Dernier rappel avant sanction

La Commission redemande avant le lundi 7 Mars 2022 :

- au club de Migné-Auxances,

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24325787 : Bri/Cha/Chat/Smg (1) - Vivonne (1) en Départemental 3 poule E du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue.

Dossier classé

U11

Rappel : la commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci d'utiliser la version qui est sur le site du district et de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. L'envoi par mail ne sera pas pris en considération.

Poule B – plateau 2 du 05/02/2022

Après retour des clubs concernés il s'avère que les matchs se sont joués comme prévu au calendrier, il s'agit d'une erreur sur la feuille de match.

La commission entérine donc les résultats suivants :

Ligugé/Smarves-Iteuil 5 - 0 Vouneuil- Béruges

Poitiers ASAC 0 – 0 GJ 3 Vallées 86

Poitiers ASAC 2 – 0 Ligugé/Smarves-Iteuil

GJ 3 Vallées 86 4 – 1 Vouneuil-Béruges

Et demande la plus grande vigilance pour le remplissage des feuilles de match.

Dossier classé

Poule E – plateau 2 du 12/03/2022

L'équipe de Latillé/ Boivre ne pouvant pas recevoir le matin demande à recevoir le plateau l'après-midi

Les équipes de Vouillé/Vendelogne et Cernay/St Genest ont donné leur accord.

Dans l'attente de celui du club de l'Envigne pour valider le changement

Forfait

Poule E – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau (1). Amende de 10€ au club de Mirebeau

Poule F – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay/La Roche (1), club recevant

Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de Coussay les Bois ne sera pas amendé.

Courriels des clubs de Vicq sur Gartempe et Jaunay-Marigny indiquant que le plateau n'a pas eu lieu. Les matchs sont donc annulés

Poule G – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (1). Amende de 10€ au club de Valdivienne

Poule G – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay/Fleuré (2). Amende de 10€ au club de St Maurice Gençay

Poule H – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine Le Comte (1)

Compte-tenu de la justification de quatre cas Covid avéré, le club de Fontaine le Comte ne sera pas amendé.

Poule I – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2). Amende de 10€ au club de Dissay

1^{er} forfait de l'équipe de La Pallu (2)

Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de La Pallu ne sera pas amendé.

Poule J – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe d'Availles-en-Châtellerault (1). Amende de 10€ au club d'Availles en Châtellerault

1^{er} forfait de l'équipe de Châtellerault Portugais (2). Amende de 10€ au club de Châtellerault Portugais

Poule K – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Cep (2). Amende de 10€ au club de Poitiers CEP

Poule K – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1). Amende de 10€ au club de Poitiers Beaulieu FC

Poule L – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1). Amende de 10€ au club de Saulgé

Poule M – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Foot Sud 86 (2). Amende de 10€ au club de GJ Foot Sud 86

Poule M – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay/Fleuré (3). Amende de 10€ au club de St Maurice Gençay

1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé/Smarves-Iteuil (4). Amende de 10€ Au club de Ligugé

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Plateaux U11 non reçus à ce jour (par courrier)

Rencontres du 05/02/22 :

U11 – poule H – plateau 2 : Poitiers 3 Cités

U11 – poule I – plateau 1 : Neuville

Prochaine réunion, jeudi 10 mars 2022, sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT